



REPUBLIQUE FRANCAISE

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION MULTIPLE
 DE MOLSHEIM - MUTZIG ET ENVIRONS**



**VILLE DE MOLSHEIM
 67120**

COMMUNES RATTACHEES : ALTORF - DACHSTEIN – DINSHEIM-sur-BRUCHE - ERGERSHEIM -
 GRESSWILLER - MOLSHEIM - MUTZIG - SOULTZ-les-BAINS - WOLXHEIM

**VILLE DE MUTZIG
 67190**

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU COMITE-DIRECTEUR
 SEANCE DU 18 FEVRIER 2021**

Nombre de membres
 du Comité-Directeur
 du Syndicat **22**

Nombre de membres
 qui se trouvent en
 fonction **22**

Nombre de délégués :
 - présents : 17
 - représentés : 2
 TOTAL **19**

L'an deux mille vingt et un, le jeudi 18 février à 18 heures 30, le Comité-Directeur du SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION MULTIPLE DE MOLSHEIM-MUTZIG ET ENVIRONS, après convocation légale, s'est réuni en séance plénière au siège de la Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG, sous la présidence de Monsieur Laurent FURST, Président.

Membres présents :

Pour la commune d'**ALTORF** :
 M. Bruno EYDER, Maire
 Mme Laurence HOMMEL, Adjointe

Pour la commune d'**ERGERSHEIM** :
 Mme Marianne WEHR, Maire
 M. Eric BOEHLER, Adjoint

Pour la ville de **MUTZIG** :
 M. Jean-Luc SCHICKELE, Maire
 Mme Caroline PFISTER, Adjointe

Pour la commune de **DACHSTEIN** :
 M. Jean-Claude ANDRE, Maire
 M. Jean-Claude DEISS, Cons. Mun.

Pour la commune de **GRESSWILLER** :
 M. Pierre THIELEN, Maire
 Mme Sandrine HIMBERT, Adjointe

Pour la commune de **SOULTZ-LES-BAINS** :
 M. Nicolas WEBER, Adjoint

Pour la commune de **DINSHEIM** :
 Mme Marie-Reine FISCHER, Maire

Pour la ville de **MOLSHEIM** :
 M. Laurent FURST, Maire
 -
 M. Martial HELLER, Adjoint
 M. Jean-Michel WEBER, Cons. Mun.

Pour la commune de **WOLXHEIM** :
 M. Adrien KIFFEL, Maire
 Mme Nathalie DESCHLER, Adjointe

Membres représentés :

M. Dominique CHRISTOPHE
 M. Alexandre MONTEIRO

ayant donné procuration à Mme Marie-Reine FISCHER
 ayant donné procuration à Mme Caroline PFISTER

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE LA SEANCE ORDINAIRE DU 10 DECEMBRE 2020

N° 21-01

LE COMITE-DIRECTEUR

VU le Procès-Verbal des délibérations de la séance ordinaire du 10 décembre 2020, diffusé à l'ensemble des membres du Comité-Directeur, lors de l'invitation à la séance ordinaire du 18 février 2021 ;

SUR PROPOSITION de Monsieur le Président ;

ET APRES en avoir délibéré ;

**approuve
à l'unanimité**

le Procès-Verbal des délibérations adoptées en séance ordinaire du 10 décembre 2020, dans les forme et rédaction proposées,

et procède

à sa signature.

OBJET : FINANCES ET BUDGET - DEBAT GENERAL D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES, SUR LA BASE DU RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE, POUR L'EXERCICE 2021

N° 21-02

LE COMITE-DIRECTEUR

VU la loi N° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2312-1, applicable aux établissements publics de coopération intercommunale qui comprennent au moins une commune de 3.500 habitants et plus, conformément à l'article L.5211-26 du même Code ;

CONSIDERANT ainsi que les modalités d'organisation du Débat d'Orientation Budgétaire reposent sur un exposé du Vice-Président portant, outre sur des considérations d'ordre général, sur :

- ✓ un schéma de propositions sur les options financières principales, notamment :
 - les contributions des communes pour l'année 2021
 - la gestion de la dette,
 - la programmation des investissements à moyen et long terme et leur nature,
- ✓ une projection prévisionnelle par fonction et par chapitre des sections de fonctionnement et d'investissement du budget primitif de l'exercice 2021 ;

VU le projet de Rapport d'Orientation Budgétaire de l'exercice 2021, diffusé à l'ensemble des membres du Comité-Directeur, lors de l'invitation à la séance ordinaire du 18 février 2021 ;

CONSIDERANT qu'il incombe dès lors d'arrêter les perspectives fondamentales des orientations budgétaires sur la base tri-directionnelle exposée ci-après ;

① EXPOSE DE MONSIEUR LE VICE-PRESIDENT PORTANT DECLARATION DE POLITIQUE GENERALE SUR LES ACTIONS INTERCOMMUNALES

L'exposé du Vice-Président s'appuie sur les documents joints en annexe à la présente délibération.

② SCHEMA DE PROPOSITIONS SUR LES OPTIONS FINANCIERES PRINCIPALES

LE COMITE-DIRECTEUR

**à l'unanimité
statue comme suit**

sur les orientations visant à la préparation du budget primitif de l'exercice 2021,

1. AU TITRE DES CONTRIBUTIONS FISCALISEES DES COMMUNES

entend

maintenir les contributions communales fiscalisées par rapport à l'exercice 2020, ce qui permet de faire face aux situations antérieures et répondre aux besoins nouveaux,

2. AU TITRE DE LA GESTION DE LA DETTE

admet

la souscription de nouveaux emprunts pour un montant de l'ordre de 422.624,69 € au fur et à mesure des besoins de trésorerie,

3. AU TITRE DE LA PROGRAMMATION DES INVESTISSEMENTS

entend

☞ POUR LA FONCTION 0 : SERVICES GENERAUX :

-Néant,

☞ POUR LA FONCTION 4 : SPORT ET JEUNESSE :

-Pour le Centre Sportif « ATALANTE » :

- Pourvoir aux dépenses nécessaires au maintien en l'état des infrastructures et du bâtiment,
- Solder les travaux de réhabilitation des sanitaires et du chauffage,

-Pour le Tennis au Centre de Loisirs MOLSHEIM-MUTZIG :

- Pourvoir aux dépenses nécessaires au maintien en l'état des infrastructures et du bâtiment,
- Réhabiliter la surface de jeu de 2 courts extérieurs,
- Remplacer les clôtures périphériques de 6 courts extérieurs,
- Mettre en place un système d'éclairage LED sur 2 courts,
- Réaliser une terrasse de 150 m² attenante au Club-House,

-Pour les installations rugbystiques au Centre de Loisirs MOLSHEIM-MUTZIG :

- Pourvoir aux dépenses nécessaires au maintien en l'état des infrastructures et du bâtiment,

-Pour la Commune de DACHSTEIN :

- Poursuivre l'aménagement du Parc Multisports ,

-Pour la Commune de MUTZIG :

- Procéder à l'aménagement d'une salle au Dôme,
- Remplacer la sonorisation du Dôme,

-Pour le Complexe sportif et culturel de DINSHEIM-sur-BRUCHE et GRESSWILLER :

- Pourvoir aux dépenses nécessaires au maintien en l'état des infrastructures et du bâtiment,
- Procéder au règlement de l'achat de badges d'accès,

- Aménager la cuisine,
- Remplacement certains équipements de la salle de basket,

③ PROJECTION PREVISIONNELLE DE LA GESTION 2021

procède

à la répartition des masses budgétaires selon la projection figurant dans le Rapport d'Orientation Budgétaire, diffusé à l'ensemble des membres du Comité-Directeur, lors de l'invitation à la séance ordinaire du 18 février 2021,

④ RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2021

prend acte

du rapport d'orientation budgétaire de l'exercice 2021, dans les forme et rédaction proposées,

⑤ PROCLAME EN CONCLUSION

que les présentes directives adoptées suite au débat d'orientations budgétaires ne sont pas de nature, conformément à la loi, à engager l'organe délibérant dans ses choix définitifs qui seront arrêtés, lors de l'approbation du budget primitif 2021.

* * *